



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juin 2020**

Délibération n° 2020-4340

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Marcy l'Etoile**

objet : Autorisation de dépôt d'un permis de construire par le Centre de formation des apprentis de la gastronomie, sur un bien métropolitain situé 1 171 avenue Lacroix Laval

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kabalo

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mercredi 20 mai 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : Mercredi 10 juin 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, MM. Curtelin, David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneure, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Pouzol), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Calvel (pouvoir à M. Sellès), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Burillon (pouvoir à Mme Frier), M. Butin (pouvoir à M. Dercamp), Mme David (pouvoir à M. Dercamp), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Peytavin), M. Girard (pouvoir à M. Cochet), Mme Hobert (pouvoir à Mme Michonneau), MM. Lavache (pouvoir à Mme Croizier), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), M. Roustan (pouvoir à M. Charles).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Bernard, Vesco, Aggoun, Collomb, Lebuhotel.

Conseil du 8 juin 2020**Délibération n° 2020-4340**

commission principale :

commune (s) : Marcy l'Etoile

objet : **Autorisation de dépôt d'un permis de construire par le Centre de formation des apprentis de la gastronomie, sur un bien métropolitain situé 1 171 avenue Lacroix Laval**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Afin d'éviter la réunion de la Commission permanente, dont une part des délégations a d'ores et déjà été confiée au Président en application de l'ordonnance institutionnelle n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, confirmée sur ce point par la délibération du Conseil n° 2020-4244 du 23 avril 2020, et ainsi de limiter le nombre des séances à tenir pendant la période d'état d'urgence sanitaire, il est proposé au Conseil d'évoquer le présent dossier.

La Métropole de Lyon est devenue propriétaire du domaine de Lacroix Laval par suite du transfert de propriété opéré avec le Département du Rhône et par acte du 15 février 2016, situé 1 171 avenue Lacroix Laval sur la Commune de Marcy L'Etoile.

La propriété comprend le bâtiment dénommé Château de Lacroix Laval qui, aujourd'hui, n'est plus utilisé, a fait l'objet d'un déclassement par anticipation et d'un appel à projet au terme duquel le Centre de formation des apprentis de la gastronomie (porté par l'association Ecole secrète de la gastronomie) a été retenu pour son projet.

Le bâtiment dénommé Château de Lacroix Laval sera mis à disposition du Centre de formation des apprentis, par bail emphytéotique d'une durée de 30 ans.

Dans le cadre de son projet et des travaux qu'elle doit réaliser dans le bâtiment dénommé Château de Lacroix Laval, l'association doit déposer un permis de construire.

Afin de ne pas retarder l'avancement de ce dossier, il conviendrait d'ores et déjà d'autoriser l'association à déposer le permis de construire ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

Autorise le Centre de formation des apprentis à déposer un permis de construire sur un bien métropolitain dénommé Château de Lacroix Laval situé 1 171 avenue Lacroix Laval, actuellement cadastré AK 4, sur la Commune de Marcy L'Etoile, dans le cadre de son projet de Centre de formation des apprentis de la gastronomie et uniquement sur le périmètre défini lors de l'appel à projet.

Il est précisé que cette autorisation ne permet pas de commencer les travaux et ne préjuge en rien de la conclusion du bail emphytéotique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juin 2020.